



LE CAROL'OR
UNE IDÉE EN OR!

GUIDE D'ACCUEIL DU PARTENAIRE

www.carolor.org
www.facebook.com/LeCarolOr/
info@carolor.org

LE CAROL'OR EN QUELQUES QUESTIONS

Les avantages pour un commerçant ou prestataire de services partenaire ?

- La monnaie complémentaire est garante d'un certain nombre de valeurs reprises dans la charte établie par les citoyens à l'origine du projet Carol'Or.
- Le partenaire du Carol'Or est mis en réseau avec d'autres partenaires ou fournisseurs locaux qui privilégient les mêmes valeurs à travers l'acceptation de cette monnaie. Il participe ainsi à un mouvement limitant la disparition des magasins de proximité et allant à contre-courant du phénomène Amazon et autres achats sur Internet.
- Dans le même temps, il bénéficie d'un élargissement de sa clientèle, s'assure une visibilité et une place privilégiée dans un réseau de clients; une manière supplémentaire de fidéliser sa propre clientèle et, éventuellement, l'augmenter. En allant chez un partenaire du réseau de la monnaie, les utilisateurs sont confiants, ils savent que ce dernier s'est engagé à respecter la charte du Carol'Or !

Pourquoi utiliser un bout de papier qui a la même valeur que l'euro plutôt que l'euro lui-même ?

L'utilisation de la monnaie complémentaire favorise :

- l'économie locale : le Carol'Or n'a de valeur que localement. Il ne peut s'utiliser que dans la région de Charleroi. Son utilisation est un soutien aux producteurs, commerçants et prestataires de services locaux. Il vise à éviter la disparition des magasins de proximité et de voir échapper la richesse vers les marchés financiers ou internationaux via le commerce en ligne (Amazon, etc.).
- l'économie réelle : plus de 85 % de la masse monétaire nourrit une économie virtuelle et spéculative qui appauvrit la population. La monnaie complémentaire est un outil d'échange de produits et services centrés sur les besoins réels et non un outil de spéculation : on ne fait pas de l'argent avec de l'argent. Tous les euros transformés en Carol'Or ne participeront plus à cette finance dérégulée.
- la circulation de la monnaie et dynamise l'économie locale. Le Carol'Or ne pouvant être accumulé, il sera réutilisé plus vite et localement. Les euros transformés en monnaie complémentaire représentent une richesse qui restera au niveau du tissu économique local de Charleroi et sa région. Par conséquent, il promeut les services de proximité aux citoyens (bénéfiques, entre autres, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite,...).

Quelles sont les garanties que les billets ne seront pas falsifiés ?

Les billets du Carol'Or seront bien évidemment sécurisés et leur falsification rendue très compliquée: choix du papier et des encres, numéros de séries, QR codes, hologramme...

En cas de vol ou de falsification - ce qui est fort peu probable vu le peu d'intérêt qu'offrirait une monnaie complémentaire pour des faussaires - , nous alerterons tous les partenaires pour bloquer temporairement le système, le temps de communiquer les informations utiles à une reprise sécurisée.



En tant que commerçant, comment je fais pour écouler le Carol'Or?

- En rendant la monnaie en Carol'Or
- En échangeant des euros en Carol'Or auprès de clients qui souhaitent en obtenir
- En faisant vos achats auprès d'autres commerçants ou fournisseurs qui acceptent le Carol'Or
- En vous payant partiellement en Carol'Or
- Et, éventuellement, en échangeant le Carol'Or en euros au comptoir de change de l'ASBL Carol'Or, moyennant un rédimage de 2%

Que deviennent les euros que j'échange contre des Carol'Or ?

Les euros captés par les conversions seront placés :

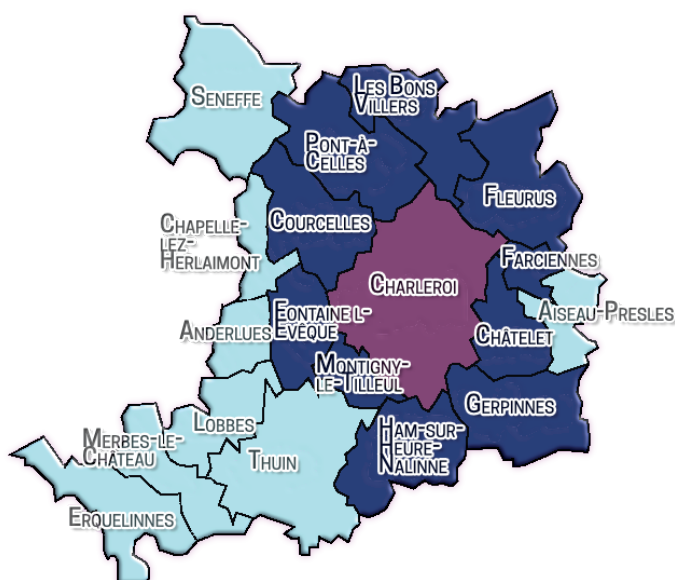
- majoritairement dans une institution bancaire s'inscrivant dans le secteur de la finance solidaire et éthique;
- dans une moindre mesure,
 - auprès d'un organisme accrédité pour participer au financement de projets locaux répondant aux critères de la charte (par exemple, micro-crédits auprès de partenaires locaux);
 - auprès d'associations, de coopératives ou de projets à finalité sociale, environnementale ou culturelle (exemples : éoliennes citoyennes, Quai 10...).

La somme des montants placés formera le fonds de garantie.

Où peut-on utiliser le Carol'Or ?

Chez les partenaires du Carol'Or.

Dans un premier temps à Charleroi et à terme, dans la zone géographique suivante : Les Bons Villers, Fleurus, Farciennes, Aiseau-Présles, Châtelet, Gerpinnes, Ham-Sur-Heure/Nalinnes, Thuin, Merbes le Château, Erquelines, Lobbès, Anderlues, Fontaine-l'Évêque, Montigny-le-Tilleul, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Seneffe et Pont-à-Celles.



En tant que commerçant, comment je fais pour la TVA, la comptabilité, les impôts... ?

Les monnaies locales et complémentaires sont comptabilisées comme des euros. Il n'y a pas de différence, c'est « transparent ». Ce type de bon est légal de la même manière que les bons d'achat, chèques-repas, éco-chèques ou points offerts sur les cartes de fidélité.

ADHÉRER À L'ASBL CAROL'OR, C'EST DONC...

1. S'assurer une certaine visibilité :
 - Autocollant sur sa vitrine ou son échoppe
 - Son nom répertorié sur la page web du Carol'Or (outils de recherche des commerçants par activités, produits, localisation...)
 - D'autres actions de visibilité seront proposées par l'ASBL
2. Créer du lien entre les partenaires
3. Devenir un partenaire économique qui favorise le développement économique du bassin de vie. Les Carol'Or qui circulent dans la région de Charleroi y restent, créant un réel impact sur notre société ! Une façon de résister activement à la spéculation.

ADHÉRER À L'ASBL CAROL'OR PERMET

1. De disposer du droit de vote à l'Assemblée Générale, de faire entendre sa voix et ainsi d'influencer le devenir du Carol'Or.
2. De participer à un projet soumis à un système de gouvernance le plus démocratique possible (selon les statuts).
3. D'échanger les CR en € moyennant un rédimage de 2%
Par exemple : 100 Carol'Or donnent droit à 98€, le rédimage s'élevant à 2€

EN CONTREPARTIE

Le partenaire s'engage à respecter les statuts, la charte de l'association et le règlement d'ordre intérieur (documents disponibles sur demande) et à payer une cotisation annuelle de 25€/an.

DERNIÈRE INFORMATION IMPORTANTE

Le partenaire reste libre de proposer des réductions lors d'un paiement en Carol'Or. Il doit alors le signaler à l'ASBL qui en fera la promotion sur son site.

INTÉRESSÉ.E ?

1. Vous lisez les documents ;
2. Vous signez les 2 exemplaires de la convention ;
3. L'ambassadeur les remettra au groupe « Partenaire » et...
 - Soit ce groupe « Partenaire » valide la convention et il vous communique votre exemplaire signé par un responsable « Partenaire » du CA.
 - Soit certaines questions se posent et le groupe « Partenaire » revient vers vous.

En cas d'accord, pensez à nous communiquer vos instructions via info@carolor.org afin que votre publicité puisse apparaître sur notre site www.carolor.org !



CONDITIONS SPÉCIFIQUES POUR LES PARTENAIRES DE CHARLEROI

Si vous entrez dans les conditions d'acceptation de l'ASBL Carol'Or, à savoir :

- ⇒ Vous n'êtes pas côté en bourse
- ⇒ Vous prenez toutes les décisions concernant votre commerce
- ⇒ Vous adhérer à la charte de l'ASBL Carol'Or

Et si votre commerce se situe sur le territoire de la Ville de Charleroi, à savoir :

- ⇒ À Charleroi, Couillet, Dampremy, Gilly, Gosselies, Goutroux, Jumet, Lodelinsart, Marchienne-au-Pont, Marcinelle, Monceau-sur-Sambre, Montignies-sur-Sambre, Mont-sur-Marchienne, Ransart ou Roux

Alors, vous bénéficiez de ces avantages supplémentaires :

- ⇒ 1^{ère} cotisation annuelle de 25 CR prise en charge par la Ville de Charleroi
- ⇒ Fonds de caisse de 50 CR offert par la Ville de Charleroi

DEVENIR PARTENAIRE

Pour rejoindre le réseau de partenaires du Carol'Or, il vous suffit de compléter, dès ce lundi 20/07, le formulaire en ligne sur le site www.carolor.org.

Une fois cette démarche réalisée et après approbation par le CA du Carol'Or, votre enseigne apparaîtra sur la carte interactive du même site.

Par la suite, un membre de l'ASBL Carol'Or viendra à votre rencontre pour signer la convention d'adhésion et vous remettre votre autocollant « Ici, on paie en CR » à apposer à votre vitrine.

20 CR POUR CHAQUE CAROLO

Comme vous le savez, tou.te.s les citoyen.ne.s carolos recevront dans le courant du mois de septembre un titre d'une valeur de 20 CR (équivalent à 20 €).

Celui-ci comportera différentes formes de sécurisation dont un QR Code. Il pourra être utilisé directement dans votre commerce (via une application – info détaillée à venir) ou être échangé contre des billets de CR dans un comptoir de change.

PAS BESOIN D'ATTENDRE SEPTEMBRE

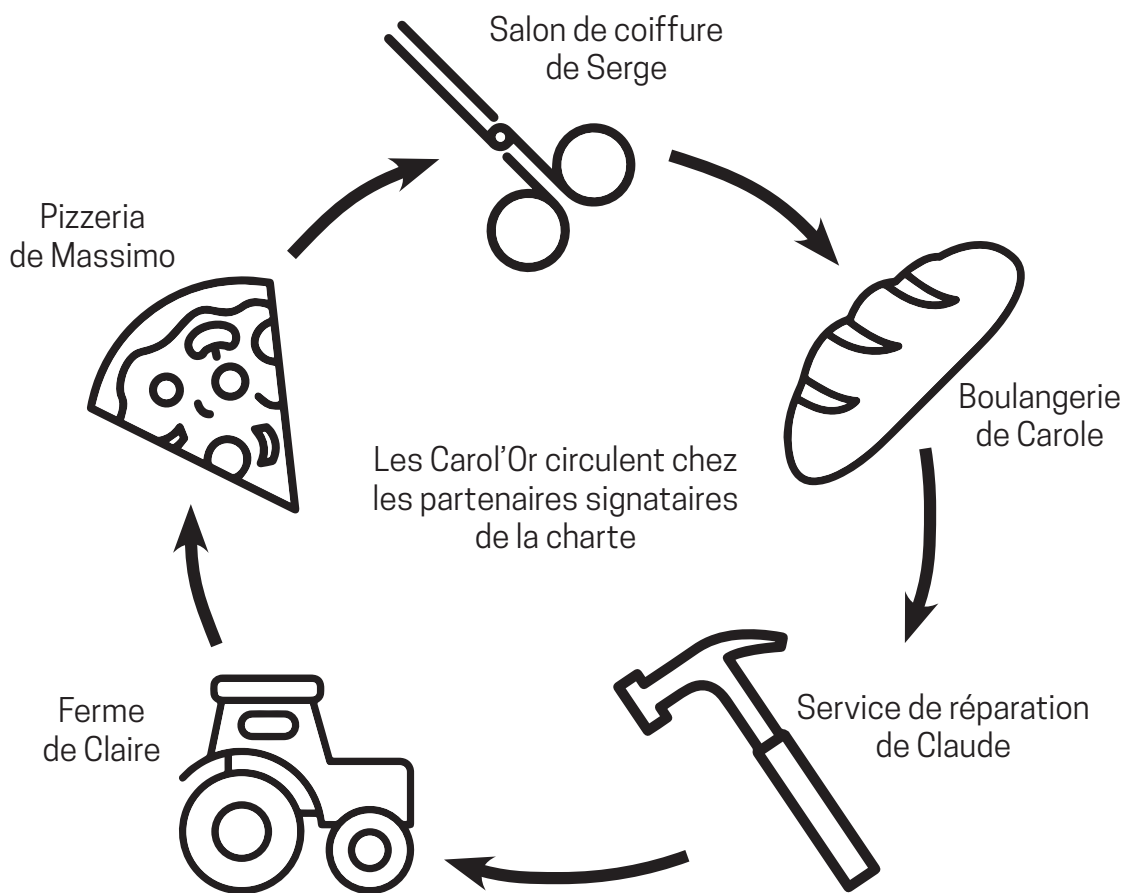
Dès que votre demande de partenariat sera validée, y compris avant que les citoyen.ne.s carolos ne reçoivent leur titre de 20 CR, vous pourrez encaisser tous les CR que vous souhaitez et les faire circuler à votre tour auprès de vos fournisseurs inscrits dans le réseau.

Des questions ? Contactez l'équipe du Carol'Or via info@carolor.org

L'ABC D'UNE MONNAIE COMPLÉMENTAIRE

« Bon de soutien à l'économie locale »

1€ = 1CR



Comptoir de change



Réserve de contrepartie

